



**ARRÊTEZ** si vous n'êtes pas sûr(e) de la façon dont il convient d'exécuter le travail.

# Espace clos | Liste de contrôle des éléments primordiaux



## Quand s'en servir

Important : À joindre à l'AST remplie

Avant de travailler dans un **espace entièrement ou partiellement clos** :

- non conçu et fabriqué pour une occupation humaine continue, et
- disposant d'une entrée ou d'une sortie restreinte par l'emplacement, la taille ou les moyens, et
- pouvant présenter des dangers atmosphériques en raison de sa construction, son emplacement, son contenu ou des travaux qui y sont effectués.

Pour les travaux en espaces clos dans un puits de turbine d'un parc à réservoirs, utiliser la **Liste de contrôle des éléments primordiaux** pour l'entrée dans une cuvette d'assèchement (puisard) d'un parc à réservoirs.

Si des hydrocarbures liquides sont découverts, **INTERROMPRE** toute activité et informer le propriétaire.

L'entrée dans le réservoir N'est PAS permise sans l'autorisation préalable du propriétaire.



Numéro du bon de travail :

Adresse du site :

Entrepreneur :

Date :

Description des travaux/équipements au sein de l'espace clos :

Quels problèmes pourraient survenir?

## AVANT de commencer les travaux dans un espace clos

### Effectué

1. Les travailleurs entrant dans un espace clos doivent avoir reçu la formation et posséder les connaissances requises sur les procédures visant les espaces clos, l'analyse de l'atmosphère et le sauvetage requises par les règlements locaux.
2. L'entrepreneur a étudié toutes les autres procédures pertinentes avec l'ensemble des travailleurs concernés (p. ex., isolation électrique, travail à chaud, ventilation).
3. Le permis d'accès à l'espace clos est en place, là où la réglementation locale l'exige.
4. Les travailleurs sont formés à l'utilisation des appareils à adduction d'air, y compris les essais d'ajustement adéquats pour les masques.
5. Mettre en place, au besoin, des protections latérales contre les véhicules en mouvement et prévenir les chutes dans l'espace clos.
6. Effectuer le contrôle normalisé (essai de la résistance aux chocs) des explosimètres/dispositifs de mesure de la LIE – voir le registre de l'essai de la résistance aux chocs à la page 2.
7. Effectuer des essais atmosphériques à l'aide d'un dispositif d'essai homologué – voir le registre à la page 2.
8. Exigences en matière de ventilation identifiées et matériel de ventilation à disposition.
9. L'air fourni répond aux exigences des normes réglementaires locales.
10. Une sortie, au minimum, est accessible à partir de tous les points de l'espace clos.
11. Le matériel de communication (radios, porte-voix, trompe d'alarme, etc.) a été approuvé, inspecté et testé.
12. Extincteur chargé à la portée de main d'une personne en position de surveillance.
13. S'il faut se servir d'outils pouvant produire des étincelles, une flamme nue ou une source d'inflammation, remplir au complet la présente liste de contrôle ainsi que la Liste de contrôle des éléments primordiaux relative au travail à chaud, et se reporter au Registre des essais atmosphériques – travail à chaud pour consigner les mesures (les consigner dans le registre des tests pour le travail à chaud seulement).

### Urgence et sauvetage

14. Un plan de sauvetage documenté est en place, précise les responsabilités individuelles et a été consulté par l'ensemble des travailleurs en espace clos.
15. Tout le matériel de sauvetage est disponible sur place et inspecté pour satisfaire aux exigences du fabricant.
16. Une personne compétente en matière de premiers soins/réanimation cardio-respiratoire/sauvetage placée en position de surveillance et restent à disposition pour évacuer le travailleur.
17. Inspecter le harnais de sécurité et le câble de sûreté homologués, et veiller à ce qu'ils soient portés par le travailleur accédant à un espace clos. Remplir la Liste de contrôle relative au matériel de protection contre les chutes ou au matériel de sauvetage.
18. Attacher le câble de sûreté au harnais. Autre extrémité accessible en permanence à la (aux) personne(s) placée(s) en position de surveillance.
19. Utiliser des registres conformes à la réglementation locale.

Nom du travailleur entrant dans l'espace clos :		Signature :	Date :
Nom des autres travailleurs entrant dans l'espace :		Signature :	Date :
Nom de la personne placée en position de surveillance :		Signature :	Date :



**ARRÊTEZ** si vous n'êtes pas sûr(e) de la façon dont il convient d'exécuter le travail.

Espace clos | Liste de contrôle des éléments primordiaux



## Étalonnage des équipements de travail et essai de la résistance aux chocs

L'étalonnage du matériel en matière de détection de gaz a été effectué conformément aux indications du fabricant. L'essai de la résistance aux chocs est effectué tous les jours et les résultats sont consignés avant l'utilisation.

## Machinerie/N° de série

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

## Registre des essais atmosphériques

**Les essais atmosphériques doivent être effectués avant la première entrée et avant toute nouvelle entrée après que l'espace a été laissé sans surveillance.**

**La réalisation d'essais atmosphériques continue est requise – consigner les résultats toutes les 15 minutes.**

## Registre des entrants pénétrant à l'intérieur d'un espace clos

## **Liste des travailleurs ayant accès à des espaces clos**